

L'INFOLETTRE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



MARS 2021

L'humour est la plus saine des lucidités

NUMÉRO SPÉCIAL "EAU"



EDITO : Vous l'aurez bien sûr remarqué, il n'y a pas eu d'Infolettre au mois de février. La pandémie s'éternisant, toutes les activités et les informations qui, normalement, alimentent ces colonnes sont quasiment inexistantes. Nous avons donc choisi de profiter de ce calme relatif pour développer un sujet qui vous concerne tous : l'eau, son prix, sa distribution et son traitement. Nous espérons que vous trouverez ici les réponses aux questions qui se posent à vous et, qu'après la lecture de ces lignes vous comprendrez mieux les enjeux du budget communal qu'elle représente.

Le prix de l'eau va augmenter...

Le prix de l'eau n'est pas universel. Il varie selon les régions, les départements, les villes et les villages, les facilités ou les difficultés de captage, la qualité du produit, les traitements nécessaires...etc.

Tout cela est visible sur la facture qui atterrit dans nos boîtes aux lettres tous les trois mois mais il faut dire aussi qu'à part, peut-être, les agents des impôts personne ne parvient à en déchiffrer facilement les lignes. Le but de cette Infolettre spécialement consacrée à ce sujet est justement de tenter de comprendre et d'expliquer. Et, accessoirement, de couper court à des déclarations aussi abruptes que fantaisistes.

Un peu d'histoire

Avant de commencer, il n'est toutefois pas inutile de rappeler que l'eau est certainement le bien le plus précieux et le plus indispensable à la surface de la Terre. Sans eau pas de vie. Ni animale ni végétale. C'est aussi un bien collectif. Personne n'a le droit de s'en arroger ni la propriété ni l'usage.

Curieusement, ce bien si précieux est pourtant gratuit sous nos latitudes. Il suffit d'ouvrir la bouche sous une pluie battante pour s'en assurer ou bien de remplir le creux de sa paume à une source pour en être convaincu. Jusque là, tout va bien. Où les choses se compliquent c'est lorsque qu'on souhaite que cette eau qui sort tout naturellement et tout gratuitement de la terre arrive aux robinets de nos maisons claire, limpide, potable et avec débit suffisant. Il a fallu attendre la fin des années 60 pour que la distribution de l'eau soit

effective dans la quasi-totalité des foyers français. Aujourd'hui, hormis quelques habitants de maisons très isolées, tout le monde a accès à «l'eau courante». C'est devenu tellement ordinaire qu'on oublie que la moitié de la planète considère ce confort comme un luxe, pour elle, inaccessible. Tellement banal qu'on oublie que ce raffinement a un coût et que ce coût a sans doute peu de chances de diminuer dans les années qui viennent.

Mais venons-en à notre facture.

Il faut préciser avant toutes choses que le but de la commune n'est en aucun cas, sur ce poste particulier, de faire des bénéfices. Le seul objectif est de parvenir à un budget équilibré c'est à dire à des recettes qui couvrent les dépenses.

Comme on peut le voir, la facture est divisée en deux parties : la première concerne l'eau potable, la seconde le traitement des eaux usées, c'est à dire l'assainissement.

La première ligne concerne l'abonnement. Il s'agit d'une somme forfaitaire, payée par tous les foyers équipés d'un compteur, qu'il y ait ou non consommation effective.

Plus compliquées sont les deux lignes suivantes, consacrées à la consommation. On y lit, en première colonne, le volume consommé en m³ suivi de chiffres un peu mystérieux, débordant de décimales. C'est le taux multiplicateur. *(en réalité, c'est un mot compliqué pour tout simplement désigner le prix unitaire du m³)*

Comment est établi le prix du m³, ce fameux taux ?

On a dit plus haut qu'il fallait que les recettes couvrent les dépenses. Concernant l'adduction d'eau potable, elles sont nombreuses ; matériel, maintenance, investissement, développement, mises aux normes etc...

Pour mieux comprendre, le plus simple est d'imaginer un exemple.

Avec des chiffres dénués de toute réalité mais faciles à utiliser, regardons un calcul entièrement fictif.

Imaginons que les « frais fixes » liés à l'eau potable soient de 1000 €. Pour équilibrer les comptes il va donc falloir que la « vente de l'eau » au consommateur rapporte au moins 1000 €.

Si la consommation globale est de 500 m³, il va falloir appliquer un taux égal à 2 € (500 x 2 € = 1000 €)

Si la consommation globale est de 1000 m³, on appliquera un taux égal à 1 € (1000 x 1 € = 1000 €)

Et si la consommation atteint 2000 m³, un taux de 0,5 € sera alors suffisant (2000 x 0,5 € = 1000 €)

(À des fins de clarté, on ne prend pas en compte ici, l'abonnement qui vient s'ajouter aux recettes)

Avec cet exemple qui, redisons-le, n'a aucun rapport avec les chiffres réels, on comprend, qu'à frais « fixes », plus il y a de consommation plus le taux c'est à dire le prix du m³ est faible. Le même type de calcul s'applique au chapitre « assainissement ». Inutile donc de le répéter.

Il faut juste retenir de tout ça que plus la consommation globale est importante plus le prix de revient se trouve partagé et moins cher est le prix de l'eau, pure ou usée, pour le particulier.

Consommer plus pour payer moins cher? Paradoxal et pas très écolo, non ?

Après avoir dit plus haut que l'eau est un bien précieux, il peut sembler paradoxal, par ce calcul, d'encourager les économies. C'est vrai mais pas si curieux. Les équipements sont dimensionnés pour une certaine capacité de fonctionnement *(et, ça on ne peut pas le changer)* et ce qu'on a appelé les « frais fixes » demeurent, eux, inchangés quelle que soit la consommation. Si la consommation diminue, il faut donc que la part de chacun augmente. C'est de l'arithmétique de base. De fait, cela pourrait être vu comme un encouragement au gaspillage mais l'affaire est plus subtile.

Ce paradoxe, en effet, n'est qu'apparent. Ce qu'on paie, en fait, ce n'est pas l'eau en tant que « matière première » c'est le luxe de la voir distribuée dans de bonnes conditions. Et comme tout luxe, celui-ci a un prix. *(On peut malgré tout satisfaire ses propres convictions écologistes en consommant moins mais il faut, alors, accepter de payer les choses à leur juste prix.....)*

L'exemple de l'eau est d'ailleurs emblématique du virage écologique que doivent prendre les pays dits « développés ». Nous avons abîmé notre planète, gaspillé ses ressources, détruit les écosystèmes. Tout semblait jusqu'ici presque gratuit et abondant. L'énergie, le pétrole, l'air pur, l'eau... On sait aujourd'hui à quel point il est urgent de réagir si l'on veut que tout cela perdure encore un peu. Si le mouvement écologique a tant de mal à s'imposer sur le plan politique c'est qu'il porte un discours réaliste mais qui inquiète le contribuable. Il est évident, malgré quelques belles déclarations rassurantes, que la « transition écologique » ne sera pas gratuite. Toutes les municipalités sont confrontées à ce casse-tête : comment allier respect de l'environnement et porte-monnaie du contribuable ?

Il aurait été simple et brutal de multiplier le prix de l'eau par trois ou par quatre. Dans ces conditions, nous aurions largement dépassé les prix de revient, la gestion se serait faite sans souci et cela aurait été, effectivement, un encouragement à consommer moins. Mais qui l'aurait accepté ?

La municipalité de Venizy a préféré un mode « hybride », adapté aux conditions objectives et qui préserve aux mieux les finances de chacun. Même si ce n'est pas totalement satisfaisant, on reste donc dans le schéma d'un équilibre budgétaire lié à la consommation.

Alors à Venizy, quels sont les vrais chiffres ?

La municipalité a engagé depuis 2016 des travaux d'investissements importants pour créer le réseau d'assainissement dans le bourg et les hameaux de Vigny Cuchot.

L'état vétuste du réseau eau potable du bourg a fait l'objet d'une réfection totale afin d'être aux normes imposées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La séparation des eaux pluviales et eaux usées, ainsi que les fuites sur le réseau eau potable sont la conséquence de ces investissements qui ont coûté, subventions déduites :

- Assainissement (canalisations, stations de relevage): **2 183 412 €**
- Rénovation réseau eau potable du bourg : **150 507 €**
- Soit un total : **2 333 919 €**.

On a aussi renouvelé les stations du château d'eau du Montelard, de Monmain et des Fourneaux avec des surpresseurs à vitesse variable permettant une économie de fonctionnement.

Ce sont ces sommes qui constituent la majeure partie des « frais fixes » dont on parlait plus haut. Ce sont ces frais qui doivent être couverts par le paiement de vos factures.

Depuis 3 ans, également, le réseau d'assainissement fonctionne à son régime de croisière avec 330 branchements et un volume annuel moyen de 25 000 m³ d'eaux usées.

Rappelons, en passant, aux nostalgiques de la fosse septique que les normes de traitement des eaux usées ne sont pas propres à notre commune mais que ce sont des **normes réglementaires qui nous sont imposées par la loi.**

Et ce fameux taux ?

Comme vous l'avez certainement compris, ce taux (*prix du m³*) permet d'ajuster les sommes que vous payez à l'équilibre des comptes de la commune.

Le problème rencontré aujourd'hui vient du fait que ce taux n'est pas calculé « a posteriori », c'est à dire une fois constatées les quantités réellement consommées chaque trimestre mais qu'il est basé sur des estimations correspondant aux consommations des années précédentes. C'est un taux moyen, en général bien adapté et efficace. .

Depuis 2018, ce taux était calculé à partir d'une consommation estimée de 48 000 m³ et d'un volume d'eaux usées de 35 000 m³.

Hélas... aujourd'hui, ces volumes sont considérablement inférieurs. L'eau potable consommée se situe aux alentours de seulement 40 000 m³ (- 8000) et le rejet d'eaux usées à environ 25 000 m³.(- 10 000). C'est bien sur le plan environnemental mais catastrophique pour ce qui est de l'amortissement des infrastructures.

La diminution des volumes est essentiellement due à la baisse de la population de Venizy passée de **932** habitants en 2015 (*statistiques INSEE*) à **894** habitants en 2021.

Aujourd'hui, sur 502 branchements « eau potable » **94** sont inactifs (*volume consommé de 0 à 5 m³*) et sur 330 branchements « eau assainie » **45** sont inactifs (*volume consommé de 0 à 5 m³*).

Les causes principales en sont essentiellement les maisons inoccupées et les résidences secondaires. Cela constitue un « manque à percevoir » pour la commune de l'ordre de **24 000 €**.

En conséquence, il va falloir, hélas, augmenter les prix pour retrouver l'équilibre financier.

La municipalité a choisi d'accroître significativement le prix de l'abonnement plutôt que celui du m³ d'eau potable pour associer à cet effort collectif tous les propriétaires de maisons le plus souvent inhabitées mais reliées au réseau.

Ainsi, pour l'abonnement « eau potable » le tarif passera à **34,29 € TTC** (au lieu de 17,94 € aujourd'hui)

Pour l'abonnement « assainissement » le tarif sera à **101.67 € TTC** (au lieu de 49.50 €)

Quant au prix du m³ d'eau potable (taux), il passera de 1,706€ à 1,97€ et celui d'eau assainie de 1,73€ à 1,93€.

Pour les foyers raccordés à l'assainissement collectif, ce surcoût sera donc de l'ordre de 10€ par mois et de 4€ pour les autres.

La municipalité a tout à fait conscience du poids supplémentaire que cela fera peser sur les finances de chaque foyer mais, tout le monde, aura compris aussi que la situation pose un problème collectif qui ne peut trouver sa solution qu'à travers un effort collectif. Même si ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'on voit une facture augmenter, nous sommes sûrs que la nécessité de cette augmentation sera bien comprise par tous.

Les élus, et tout particulièrement Sylvain Quoirin, maire de Venizy, restent à votre écoute et à votre disposition pour tous les compléments d'information qui vous sembleraient utiles ou nécessaires.

EN BREF

Venizy a la télé!

La chaîne **Euronews** a envoyé une équipe technique pendant deux jours, au début du mois de février, pour tourner un reportage consacré à « notre » transition énergétique notamment, bien sûr, à la chaufferie à base de bois déchiqueté, financée en partie par la Commission Européenne. Ce reportage a donné lieu à deux vidéos diffusées sur l'antenne d'Euronews (*TNT et Canalsat*) ainsi que sur le site Internet de la chaîne. Si vous ne les avez pas encore vues, vous pouvez également les retrouver sur le site de la commune à la rubrique « Ressources ».

Un poste d'enseignant menacé

Bien qu'annoncée comme définitive par la presse, la carte scolaire 2021-2022 peut encore subir des ajustements. Le poste du RPI Venizy / Champlost est sur le fil du rasoir et risque de basculer du côté des classes supprimées. À l'heure de ces lignes, on attend la décision de l'Académie....Développements à suivre sur le site communal venizy.fr.

Concours photos : Venizy Agence postale insolite

Tout le monde a un smartphone et donc un appareil photo. Pour enrichir le site internet un concours a été lancé sur venizy.fr. Le principe est d'envoyer 3 photos (ni plus ni moins) sur le thème "Venizy insolite"

Donc des clichés amusants, inattendus, curieux, étonnants.. Sur la somme de photos reçues, on en choisira vingt pour créer un diaporama.

Il faudra éviter les photos où des personnes sont reconnaissables (*sacro-saint droit à l'image*). Vous préciserez, aussi, si vous souhaitez voir votre nom associé à vos photos en tant qu'auteur.

Les premières productions reçues sont à admirer (!) sur le site communal dans la rubrique Images



L'Agence Postale sera exceptionnellement fermée du 12 au 16 avril inclus.

Secrétariat de la mairie

Exceptionnellement fermé du 19 au 23 avril inclus

Dernière minute

Une importante fuite d'eau a pu être détectée et colmatée rue de la Porte Guyot grâce à la ténacité de nos factotums. Merci à eux !

RÉCURRENT

Recensement militaire



Les jeunes filles et les jeunes garçons, doivent se faire recenser à la mairie dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire. Avoranfix..

INFOS

**TOUTES LES INFOS
LOCALES ET RÉGIONALES
EN DIRECT SUR venizy.fr**
(mises à jour permanentes)

Nouveaux habitants

N'hésitez pas à venir prendre contact avec la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. (*voir au recto*)